

Nom			
Prénom			
Numéro étudiant			
Titres et cotes des cours qui font l'objet de la demande			
Programme ou faculté			
Adresse postale	N° et rue	Ville	Code postal
Adresse électronique			
Numéros de téléphone	Domicile	Travail	Cellulaire
Statut étudiant	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel		
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		
Statut au Canada	<input type="checkbox"/> Citoyenneté canadienne <input type="checkbox"/> Résidence permanente <input type="checkbox"/> Visa étudiant		
Signature			
Date			

J'ai lu et je comprends les informations au verso. _____ (veuillez apposer vos initiales)

Signature du conseiller ou de la conseillère en RDA

Date

Le processus de reconnaissance des acquis

- Vous devez déposer la demande de RDA et vous inscrire au cours avant la date limite de changements aux inscriptions.
- Avant de faire une demande de RDA, assurez-vous de parler à la professeure ou au professeur du cours et d'obtenir son approbation.
- Vous devez payer la moitié des droits de scolarité du cours régulier (en cas d'échec, ceux-ci ne sont pas remboursables).
- Vous ne pouvez plus assister au cours une fois que vous avez soumis votre demande de RDA.
- La professeure ou le professeur évaluera vos connaissances en fonction des objectifs du cours. Le résultat obtenu paraîtra au relevé de notes à l'exception d'une note d'échec.
- L'évaluation se fera par le biais d'une des méthodes suivantes (ou d'une combinaison de celles-ci) : examen écrit ou oral, devoir écrit tel qu'un rapport, une dissertation, un journal de bord, etc.; entrevue; évaluation de techniques en milieu de travail; simulation; démonstration d'une compétence; observation directe en milieu de travail; présentation d'un produit; portfolio; etc.
- Aux fins de préparation à l'évaluation, vous pouvez consulter le plan de cours, le manuel de cours et toute autre ressource pertinente. Cependant, vous devez travailler de façon autonome et être en mesure d'effectuer les travaux ou examens dans le cadre du processus d'évaluation sans que la professeure ou le professeur vous vienne en aide. Il est toujours possible de demander de clarifier des questions.
- En cas d'échec, vous devrez vous inscrire au cours régulier.

Des informations plus complètes sur la RDA ainsi que les documents y afférents se trouvent dans l'annuaire et dans le site Web de l'USB.

La collecte des renseignements personnels sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* est utilisée à des fins administratives et statistiques par l'USB et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez contacter le bureau de la coordonnatrice de la LAIPVP (233-0210, poste 398), au Service des archives de l'USB, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7.